

JUGEMENT D'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE SAUVEGARDE ACCELEREE

Lesquin, le 17 août 2026 – Bigben Interactive (ISIN FR0000074072) (la « **Société** ») annonce que le Tribunal de commerce de Lille Métropole (le « **Tribunal** ») a accepté d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée à son bénéfice, par jugement du 17 août 2026, en application des articles L. 628-1 et suivants du Code de commerce (la « **Procédure de Sauvegarde Accélérée** »).

Cette procédure d'une durée de deux mois, éventuellement prorogeable de deux mois supplémentaires par le Tribunal, a pour objet de permettre la mise en œuvre du plan de restructuration financière de la Société, tel que décrit dans le communiqué de presse de la Société du 4 août 2026.

Sous l'égide des administrateurs judiciaires désignés par le Tribunal, les créanciers et actionnaires de la société seront appelés à voter sur le projet de plan de sauvegarde de la Société, dans le cadre de « classes de parties affectées », avant que le Tribunal statue sur l'adoption du projet de plan.

La Procédure de Sauvegarde Accélérée concerne uniquement la dette financière de la Société et n'a aucune incidence sur les relations de la Société avec ses partenaires opérationnels (en particulier ses fournisseurs).

La Société informera le marché des prochaines étapes de sa restructuration financière et notamment du calendrier des opérations à intervenir dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde Accélérée.

* * *

Avertissement

Ce communiqué a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, à la situation financière ou aux besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l'aide de la terminologie prospective, notamment les termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « peut », « présumer », « planifier », « avoir l'intention de », « sera », « devrait », « estimation », « risque » et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d'autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions ou aux attentes actuelles de la Société, notamment en ce qui concerne les plans, les objectifs, les hypothèses, les attentes, les perspectives et prévisions de la Société, et des déclarations concernant d'autres événements ou perspectives futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l'avenir. Les déclarations prospectives reflètent les attentes, intentions ou prévisions actuelles de la Société concernant des événements futurs, fondées sur les informations actuellement disponibles et les hypothèses formulées par la Société.

Les déclarations prospectives et les informations contenues dans ce communiqué de presse sont faites à la date des présentes et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser toute déclaration ou information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou de toute autre manière, sauf si requis par la loi. Toutes les déclarations prospectives ultérieures, écrites ou orales, attribuables à la Société ou à des personnes agissant au nom de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les communiqués de presse (y compris sur le site web de la Société), les rapports et autres communications, sont expressément et intégralement couvertes par les mises en garde contenues dans le présent communiqué de presse.

ABOUT BIGBEN INTERACTIVE

REVENUE IFRS 2025-2026
€284.5 million

Bigben is a European player in video game publishing, the design and distribution of mobile and gaming accessories, and audio-video products. Renowned for its innovation capabilities and creativity, the group aims to become one of the European leaders in each of its markets.

WORKFORCE
Over 1,300 employees

Company listed on Euronext Paris, Compartment B – Index: CAC Mid & Small – Eligible for long-only SRD
ISIN: FR0000074072; Reuters: BIGPA; Bloomberg: BIGFP

INTERNATIONAL
31 subsidiaries and a distribution network in more than 100 countries
www.bigben-group.com

PRESS CONTACT: Cap Value – Gilles Broquelet gbroquelet@capvalue.fr – +33 1 80 81 50 00